



CONSEJO GENERAL DEL PODER JUDICIAL
ESCUELA JUDICIAL



Red Europea de Formación Judicial (REFJ)
European Judicial Training Network (EJTN)
Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ)

COURS VIRTUEL SUR LA COOPÉRATION JUDICIAIRE PÉNALE EN EUROPE



Con el apoyo de la Unión Europea
With the support of The European Union
Avec le soutien de l'Union européenne

1. Description du contenu

Ce cours virtuel constitue une nouveauté dans le panorama européen en matière de formation, tant par les contenus (de grande importance en ce qui concerne les projets de coopération renforcée au niveau de la construction européenne) que par sa portée européenne et la méthodologie à employer, avec une mention spéciale pour la dimension théorique et pratique.

Le cours est dirigé par de grands juristes espagnols et dispensé par de remarquables experts en la matière, provenant de différents pays européens et issus du monde de la magistrature, de l'université ainsi que des principales institutions européennes chargées de la coopération judiciaire pénale (EUROJUST et Réseau judiciaire européen).

S'agissant de l'enseignement, il est à noter, aux côtés des auteurs des différents thèmes, l'importance des tuteurs, pièce maîtresse dans la méthodologie du cours, qui répondront de manière personnalisée à tous les participants. Des cas pratiques animés par le tuteur seront proposés conjointement aux thèmes débattus à l'occasion de chacune des grandes parties du cours.

La structure du cours est mixte au sens où il combine une phase initiale d'*e-learning* (mars - octobre 2009) avec une session présentielle pour les conclusions qui se tiendra à Séville en novembre 2009 et qui est réservée aux élèves ayant rempli tous les objectifs en termes d'enseignement.

Les contenus, avec des présentations audiovisuelles, porteront sur les instruments de coopération judiciaire pénale au niveau du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne ; le principe de reconnaissance mutuelle et son application ; les instruments bilatéraux et multilatéraux de coopération judiciaire pénale ; ainsi que l'étude des institutions d'aide à la coopération et à l'enseignement dans l'utilisation des outils techniques (Atlas, Charte, Compendium et fiches belges).

L'objectif de ce cours est de renforcer la confiance mutuelle des magistrats européens dans un espace commun de liberté, de sécurité et de justice, en les familiarisant avec les instruments juridiques de coopération dans l'ordre pénal et avec les systèmes juridiques des autres pays membres de l'UE. L'objectif final est de promouvoir tant la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires provenant d'autres pays que l'utilisation des instruments multilatéraux de coopération judiciaire pénale.

L'une des principales caractéristiques du cours est sa réalisation simultanée en français, en anglais et en espagnol ; tous les participants pourront donc disposer des matériaux du cours dans ces trois langues, et un système de traduction pourra être mis en œuvre pour que toutes les communications de la communauté virtuelle puissent s'effectuer dans ces trois langues.



2. Directeurs

Excmo. Sr. D. Miguel Carmona Ruano. Juge et membre du Conseil général du pouvoir judiciaire espagnol

Prof. Dr Victor Moreno Catena. Professeur de droit procédural. Université Carlos III de Madrid

3. Programme

MODULE I : LA COOPÉRATION JUDICIAIRE PÉNALE EN EUROPE

Tuteur : Prof. Dr Marcos Loredó Colunga
Département de sciences juridiques élémentaires. Droit procédural.
Université d'Oviedo

Thème 1 : L'évolution de la coopération judiciaire pénale

Auteur : Prof. Dr Amaya Arnáiz Serrano
Département de droit pénal, procédural et d'histoire. Université Carlos III de Madrid

Thème 2 : L'impact de l'intégration européenne : la coopération judiciaire européenne

Auteur : M. Jorge Albino Alves Costa
Procureur de la République (*Procurador da República*) du Tribunal constitutionnel. Portugal

Thème 3 : L'espace judiciaire européen : l'évolution des instruments de coopération

Auteur : Prof. Dr Víctor Moreno Catena
Département de droit pénal, procédural et d'histoire. Université Carlos III de Madrid

MODULE II : LES INSTRUMENTS DE COOPÉRATION JUDICIAIRE PÉNALE DANS LE CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Tuteur : Ilmo. Sr. D. José Miguel García Moreno
Juge et avocat du Conseil général du pouvoir judiciaire espagnol

Thème 4 : La Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale de 1959

Auteur :
Ilmo. Sr. D. José Miguel García Moreno
Juge et juriste du Conseil général du pouvoir judiciaire espagnol



Thème 5 : La Convention européenne d'extradition

Auteur : Ilmo. Sr., D. Emilio Gatti
Juge du tribunal de Gênes (Italie)

Thème 6 : Les autres conventions

Auteur : Ilmo. Sr, D. Andrés Palomo del Arco
Président de l'*Audiencia Provincial* de Ségovie

MODULE III : LA COOPÉRATION JUDICIAIRE PÉNALE DANS LE CADRE DE L'UE

Tutrice : Ilma. Sra. D^a María del Carmen Poza Cisneros
Juge du Tribunal pénal n° 4 de Murcie

Thème 7 : L'espace Schengen

Auteur : Prof. Dr Raquel Castillejo Manzanares
Département de droit public spécial. Droit procédural. Université de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Thème 8 : Convention de l'UE de 2000

Auteur : Ilma. Sra. D^a María del Carmen Poza Cisneros
Juge du Tribunal pénal n° 4 de Murcie

Thème 9 : Le principe de disponibilité : ne bis in idem, casier judiciaire et Traité de Prüm

Auteur : Ilmo. Sr. D. Samuel Vuelta Simón
Magistrat. Directeur adjoint de l'École nationale de la magistrature française

MODULE IV : LE PRINCIPE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE ET SON APPLICATION

Tuteur : M. Andrés Palomo del Arco
Président de l'*Audiencia Provincial* de Ségovie

Thème 10 : Le mandat d'arrêt européen

Auteur : Ilmo. Sr. D. Fernando Martínez Pérez
Juge du Tribunal d'instruction n° 7 de Séville

Thème 11 : La décision européenne de gel de biens ou d'éléments de preuve

Auteur : Ilmo. Sr. D. Andrés Salcedo Velasco
Juge. Directeur du projet européen EUROMED-JUSTICE II



Thème 12 : Les sanctions pécuniaires

Auteur : Ilmo. Sr. D. Ignacio Pando Echavarría
Juge de la section unique de l'*Audiencia Provincial* de Ségovie

Thème 13 : Les autres instruments : référence spéciale à la confiscation, aux procédures par défaut ou par contumace et à l'exécution des peines de prison. Les autres projets

Auteur : Ilmo. Sr. Fabio Licata
Juge du tribunal de Palermo (Italie)

MODULE V : LES INSTRUMENTS BILATÉRAUX ET MULTILATÉRAUX DE COOPÉRATION JUDICIAIRE PÉNALE

Tuteur : M. Ignacio U. González Vega
Juge et juriste de l'École judiciaire espagnole

Thème 14 : Les instruments multilatéraux dans le cadre des Nations unies. La compétence universelle

Auteur : M. Ignacio U. González Vega
Juge et juriste de l'École judiciaire espagnole

Thème 15 : Les stupéfiants, le crime organisé et la corruption

Auteur : Prof. Dr John Vervaele
Professeur du département de Droit pénal. Université d'Utrecht

Thème 16 : Le terrorisme. Les conventions sectorielles. Le financement et le blanchiment des capitaux

Auteur : Ilmo. Sr. D. José Ricardo de Prada Solaesa
Juge de la deuxième section de la chambre criminelle de l'*Audiencia Nacional*

Thème 17 : Les conventions bilatérales entre l'Union européenne et des États tiers : référence spéciale à la Convention UE/États-Unis

Auteur : Prof. Dr Raquel López Jiménez
Département de droit pénal, procédural et d'histoire. Université Carlos III de Madrid



MODULE VI : LES OUTILS INSTITUTIONNELS ET LES TECHNIQUES DE COOPÉRATION JUDICIAIRE PÉNALE

Tutrice : Ilma. Sra. D^a Julieta Carmona Bermejo
Juriste. Service juridique d'EUROJUST

Thème 18 : Les institutions d'aide à la coopération : RJE, Eurojust, Europol, Interpol, magistrats de liaison, IberRed

Auteur : Ilma. Sra. D. Julieta Carmona Bermejo
Juriste. Service juridique d'EUROJUST

Thème 19 : Les outils techniques : Atlas, Manuel, Compendium, Fiches belges

Auteur : Excmo. Sr. D. Miguel Carmona Ruano. Juge et membre du Conseil général du pouvoir judiciaire espagnol

4. Calendrier prévu

Le cours comprend deux phases différenciées : la première, suivie à travers un campus virtuel et qui n'exige aucun déplacement, et la seconde, qui consistera en une réunion finale d'évaluation, à laquelle pourront assister tous les participants qui auront suivi le cours.

Le cours démarrera à la fin du mois de mars, avec une période durant laquelle les participants pourront découvrir et expérimenter le fonctionnement de l'espace virtuel. Elle fera ensuite place, dès le 3 avril, à la phase virtuelle du cours, qui s'achèvera à la fin du mois d'octobre 2009.

La réunion finale d'évaluation aura lieu à Séville en novembre 2009 ; toutes les démarches relatives au voyage et au séjour des participants seront prises en charge par l'École judiciaire espagnole. L'École assumera en outre les frais d'hébergement et de transport des assistants, grâce à la subvention que l'Union européenne a octroyée à cette activité.

Le calendrier prévu est donc le suivant :

- 12 mars 2009 : date limite d'inscription
- 18 mars : notification de l'admission et envoi des coordonnées d'accès
- 22 mars : démarrage du Module 0 (module préalable d'essai)
- 3 avril : démarrage du cours, Module 1
- 31 octobre : fin de la phase présentielle du cours
- Vers la mi-novembre : séance présentielle à Séville pour tous ceux qui auront achevé la phase d'*e-learning*.



5. Candidatures

- Les candidatures devront être soumises à travers le formulaire d'inscription en annexe, et envoyées au centre de formation permanente (école judiciaire, ministère de la justice ou centre compétent en la matière) du pays membre du REFJ. Depuis ce centre, les candidatures seront renvoyées à l'École judiciaire espagnole avec un document additionnel indiquant l'ordre de priorité des candidatures. L'École judiciaire espagnole ne peut garantir à aucun assistant un nombre déterminé de places, étant donné que la distribution n'aura lieu que lorsque toutes les candidatures auront été reçues. Toutefois, chaque pays candidat obtiendra au moins une place, et l'organisation assignera au fur et à mesure le reste de places à pourvoir, en fonction des possibilités, mais en suivant toujours l'ordre de préférence exprimé par le propre centre de formation.
- La remise du formulaire d'inscription est indispensable à la présentation de la candidature.
- La notification d'admission correspondante sera envoyée une fois la sélection effectuée.
- Voici le contact auprès de l'École judiciaire auquel les candidatures devront finalement être adressées (par courrier électronique de préférence) :

Antonio Marchal Martos

*Jefe de Unidad para la Red Europea de Formación Judicial.
Escuela Judicial. Ctra. de Vallvidrera,
43-45. 08017-BARCELONA*

Tél. : + 34 93 406 73 79. Fax : +34 93 255 52 67

E-mail : antonio.marchal@cgpj.es

La **date limite** de réception des candidatures à l'École judiciaire espagnole est fixée au **12 mars 2009**.

